



# Étoile du Gard et de l'Hérault,

JOURNAL DU DROIT NATIONAL.



CATHOLICISME.

VOTE UNIVERSEL.

APPEL AU PEUPLE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Un An, 12 fr. ; — six Mois, 7 fr. ; — trois Mois, 3 fr. 50 cent.

Hors du Département : un An, 15 fr. ; — six Mois, 8 fr. ; — trois Mois, 4 fr.

Ce Journal paraît le JEUDI et le DIMANCHE, ET DEVANCE D'UN JOUR LES NOUVELLES DE PARIS.

Adresser les Lettres et Paquets, *franc de port*, à M. le Directeur de l'ÉTOILE DU GARD, Boulevard du Petit-Cours, n° 14, où l'on s'abonne. — Tous les articles signés, offrant un intérêt d'utilité publique, seront admis gratis. — On s'abonne à Montpellier, chez M. DERRIENS, place Notre-Dame, vis-à-vis l'Église. Les Annonces et tout ce qui a trait à la rédaction, seront reçus au même Bureau, où se trouve le dépôt général du Journal. — A Paris, les Annonces et les Abonnements sont reçus chez LEJOLIVET et Comp<sup>e</sup>, 46, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse, entrée rue Brongniart ; chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques Rousseau, 3, et à l'Office central de la Presse départementale et étrangère, 41, rue du faubourg Montmartre.

ANNONCES, la ligne : 20 cent. — On traitera à forfait pour les Annonces répétées.

A cause de la Consécration de l'Église Saint Paul, l'Étoile du Gard et de l'Hérault paraîtra Mercredi au lieu de Jeudi.

Nous prions les personnes qui ont reçu l'Étoile depuis son apparition, et qui ne nous ont pas transmis le montant de leur Abonnement, de vouloir bien nous faire parvenir, sans délai, le prix du semestre courant.

**NIMES.**

**Procès de l'ÉTOILE.**

*Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi est accendatur.* — Je suis venu porter le feu sur la terre, et que désiré-je que de le voir s'allumer ? (LE CHRIST.)

Quel est ce feu que nous sommes venus allumer dans le Gard, où la foi politique s'attédisait, faute d'éléments qui en nourrissent le foyer ? C'est le feu de la vérité, non celui du scepticisme ; c'est le feu du dévouement, non celui de l'amour de soi ; c'est le feu des traditions françaises, non celui de criminelles nouveautés ; c'est le feu de la justice, non celui de l'usurpation ; c'est le feu de l'amour du bien, non celui de l'immoralité ; c'est le feu de la liberté, non celui de la licence et de la perturbation ; c'est le feu des droits de tous, non celui des coteries ; c'est le feu du désintéressement, non celui de l'ambition ; c'est le feu de l'unité, non celui de la division ; c'est le feu qui transporte les nobles cœurs, non celui qui prend sa source dans les instincts iniques ; c'est le feu de l'ordre par les principes, non celui de la révolution, éternel bourreau du peuple ; c'est le feu de la vertu, non celui de l'intérêt ; c'est le feu de la politique par la religion, de l'hérédité par l'héritier, non celui de l'athéisme gouvernemental, du socialisme sous quelle face qu'il se présente.

Et c'est nous que l'on appelle devant les tribunaux, pour avoir été et pour être ce que nous sommes ! Ah ! que l'on connaisse mieux les hommes du Droit national : pour eux, il n'est ni intimidation, ni poursuites, ni jugements qui puissent un seul moment les arrêter dans leur apostolat. Ne réclamant rien pour eux, ils veulent tout pour la France. Décidés à être les derniers de la nation, après l'avoir sauvée, ils sollicitent tout par le peuple et pour le peuple. Figurez-vous ces chrétiens primitifs, à qui l'on montrait les instruments du supplice, instruments qui les torturaient, faute de se démentir dans leur courage ; eh bien ! comme le Droit national est le christianisme politique, nous en sommes les martyrs, et si le sang des martyrs cimentait l'Église naissante, nos propres combats doivent élever

la France au rang qui lui appartient, et notre énergie loin de s'abandonner verra nos persécuteurs brisés par leur propre résistance, s'ils ne préfèrent se convertir à nos doctrines, les seules qui soient celles de la France.

Cinq jours seulement nous séparent du jour de notre comparution (vendredi 16 novembre) ; on peut voir le cœur que nous porterons devant la cour d'assises.

Le message du Président a mis la majorité en grand péril. Nous avons barre sur ceux qui ont tout faussé en France ; puissent leurs fautes ne pas être irréparables. Courage et espoir, cependant, le salut viendra de l'admirable jugement du Peuple. Dieu ne veut pas que la France se sauve par d'autres que par ceux qui ont su la comprendre. Il y a une complication prodigieuse dans la situation : le Président et ses amis ont des projets. Le ministère nouveau seconde ses vues, qui ne sont plus un mystère. La France, se dit-on, a besoin de sortir de l'état maladif qui la consume, et quelques hommes veulent le faire à leur profit. L'ambition des contendants est le motif de leurs actions ; les hommes du droit national seuls crient : Vive la France ! Et l'on veut que nous ne répétions pas septante fois sept fois à nos amis de l'Assemblée ; on vous a remorqués en vous berçant de chimères et d'illusions, et vous vous êtes effacés complaisamment ! Maintenant, comment regagner le terrain perdu ? Comment relever le drapeau si longtemps condamné à rester dans l'obscurité du fourreau ? Représentants de la droite, si vous ne vous levez pas, en sacrifiant tout amour-propre, pour dire : « Nous sommes à l'œuvre, et, sans désemparer, nous allons enfin défendre le droit, la vérité, le vote universel sagement ordonné et l'appel au peuple, » vous n'êtes plus que des aveugles : retirez-vous, car vous n'êtes plus nos amis ! Ah ! si vous entendiez les cris des populations qui gourmandent votre silence et le vote du douaire, vous auriez peur ! Et puisqu'il faut vous convaincre par des faits, sachez que le peuple, irrité du droit de fabrique que vous avez voulu faire au douaire, a dit sur toute la ligne cet horrible blasphème, dont la responsabilité retombe sur votre tête : *Nous voterons pour les rouges !* Les rouges ! ils ne craignent que vous, parce que vous étiez les seuls chevaliers sans peur et sans reproches, et c'est votre effacement qui les a enhardis, comme cet abandon de vous-mêmes a donné aux orléanistes une audace qui n'était ni dans leur esprit, ni dans leur égoïste parti. Eh bien ! si nous, écrivains de l'appel à la France et du vote universel, nous n'entretenions le feu sacré dans les âmes, votre mutisme, votre alliance avec la rue de Poitiers auraient perdu la légitimité en France : c'est parce que vous faites la moue à notre dévou-

ment], à notre énergie pleine de réserve pour tant envers vos errements, que nous vous le disons tout chaud.

**La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.**

Comment peut-il se faire que, par les temps qui courent, les hommes ayant les mêmes principes laissent exister entre eux des nuances ? Pourquoi maintenir entre une même famille une division que rien ne justifie ? Logiquement, il ne doit pas y avoir deux routes pour des amis qui veulent arriver en même temps au même but.

Dieu, en créant l'homme libre, lui a donné le choix entre la voie qui le conduit au salut et la voie qui l'attire à sa perte. Ce qui est vrai en religion, en morale, l'est encore en politique. Que les dissidents du droit national s'inspirent des vertus de nos ancêtres, et ils feront marcher la foi avec les œuvres.

Que veulent dire les mots de modération, de tactique, de prudence, quand on est en face d'un incendie qui éclate de toutes parts ? Ah ! que l'on reconnaisse enfin le mérite de ce pilote habile qui navigua à travers les eaux bouillonnantes de la révolution, et qui, par l'énergie de son mâle courage, a conduit au port le vaisseau qu'il guidait, en expirant, à l'arrivée, de fatigue et de dévouement. Nous parlerait-on encore des aiguillonnements qu'il fit sentir à quelques matelots qui lui paraissaient inactifs ? Quoi ! garder pareille rancune à la plus belle intelligence peut-être de ce siècle ! ce serait trop : la mémoire de Genoude est intègre ; il n'en fut jamais de plus sainte.

Qu'on y pense : le père du vote universel a tracé la route ; c'est la seule route qui mènera au triomphe du bien et du bien seul. Hommes du droit national, en avant ! car qui ne marche pas est une borne. En avant ! car l'esprit de vérité doit lutter contre le mensonge, jusqu'au dernier jour. En avant ! parce que la société est menacée d'une ruine complète, si les hommes armés du bouclier de la foi ne l'étendent pour protéger la tête de notre mère commune. En avant ! car on ne peut servir son Dieu, sa patrie, son roi, qu'en pratiquant la foi que l'on professe, et en la pratiquant dans l'unité.

H. PRÉBAN-BERTHELOT, DE VIMOUTIERS.

La pièce suivante nous est communiquée par nos amis d'Uzès :

**A LAROCHEJACQUELEIN.**

Le parti du Droit National vous considère comme son drapeau. Vous n'êtes pas seulement le député de la Vendée, vous êtes le représentant de la France entière.

Vous venez de vous illustrer une fois encore, en déclarant que le douaire n'est pas un droit, et, comme les travailleurs bretons, les



travailleurs du Midi viennent vous en témoigner leur admiration.

Au nom de tous leurs amis de l'arrondissement d'Uzès : — L. BOUCARUT, pour Uzès; PICHOT, pour St-Quentin; Jph FER-RAND, pour Blauzac.

(Suivent, en outre, de très-nombreuses signatures.)

Nous recevons de St-Gilles la lettre suivante :

« Partageant comme vous, Monsieur, le désir de voir élever un monument à la mémoire d'une de nos gloires nationales, Clément IV, mon compatriote, je viens vous prier de m'inscrire pour une somme de deux francs.

» Mon offrande est modique, mais le sentiment est profond en moi, et l'intention relève la chose.

» Agrérez, etc.

» Virginus DE BEAULIEU, agriculr.

C'est trop longtemps rester sans mentionner les progrès que nos principes font dans le département entier. Partout les populations se lèvent comme un seul homme au nom de Droit national, dans l'arrondissement du Vigan et d'Uzès. Dans ce dernier arrondissement, c'est une véritable croisade, et ceux qui auraient vu la fête de St-Quentin, dimanche dernier, où nos amis se trouvèrent, après le service religieux, réunis dans un banquet, auraient vu l'unité de pensée qui anime les sociétés d'Uzès, de St-Quentin, de Blauzac.

Cette entente, cette belle union est noblement favorisée par les hommes de cœur qui président les réunions. Aujourd'hui 11 novembre, la société de St-Quentin renouvelle son bureau. La belle conduite du président sortant, M. Pichot, nous assure d'avance que nos amis le continueront dans sa dignité, et que pas une voix ne lui sera refusée.

A l'occasion de la fête de St-Quentin, la société de cette commune s'est donné une magnifique croix destinée à la précéder dans les processions. Une partie de la musique d'Uzès et un piquet de la garnison de cette ville relevaient la fête, où notre digne curé et son vicaire avaient déployé tout le luxe de leur paroisse et le beau zèle qui les distingue.

Le banquet a eu lieu dans la salle d'une construction destinée à recevoir des Frères des Ecoles chrétiennes, qui sont prochainement attendus dans cette commune. Cette maison a été élevée par le soin de M. le curé et au moyen de secours que les habitans se sont imposés d'après leur fortune.

### MONTPELLIER.

#### LE DROIT LÉGITIME AU TRÔNE D'ESPAGNE.

(Suite.)

Don Sancho comte de Castille eut de sa femme, dona Urruca, quatre enfants : un fils qui fut nommé don Garcia, et les trois filles furent les princesses dona Nûna, qu'on a appelée aussi dona Elvira, dona Thérèse et dona Higida. Les deux premières épousèrent les plus puissans rois d'Espagne; la troisième fut abbesse du monastère de Hôna, que son père avait fait bâtir.

Après la mort de don Sancho, son fils don Garcia, qui n'avait guère alors que treize ans, succéda à tous les États de Castille; mais une mort prématurée, au moment où il allait contracter mariage avec dona Sancha, sœur de don Bermudo III, roi de Leon, laissa la couronne sans héritiers mâles. Dona Nûna ou Elvira, sœur aînée du jeune et malheureux don Garcia, dut suppléer à la vacance du trône. En conséquence, son époux, don Sancho, roi de Navarre, dont le rare génie, les

vertus éclatantes et les actions héroïques lui méritèrent le surnom de *Grand*, devint, par sa femme, roi de Castille, la famille de dona Elvira étant privée de mâles agnats.

Et don Sancho le Grand succéda à Ferdinand, son second fils, sous le titre de Ferdinand Ier, roi de Castille; celui-ci épousa dona Sancho, sœur du roi de Leon, don Bermudo III. Ce dernier n'eut point d'enfants, et, par suite de cette circonstance, sa lignée étant privée aussi de mâles agnats, sa sœur dona Sancho lui succéda, et son beau-frère don Ferdinand Ier, roi de Castille, devint, par ce fait, roi de Leon.

Ici, M. Zea Bermudez, avouant la vérité comme il aurait dû toujours le faire, vient à notre appui en disant que dona Sancho hérita après le décès de son frère Bermudo III : parce que la ligne masculine était éteinte, *la linea masculina se hallaba extinguida*; ce qui heureusement n'est pas aujourd'hui.

Tout ceci, comme on le voit, est en harmonie parfaite avec la loi de Philippe V.

L'histoire constate que don Bermudo III et ses sujets virent avec peine que, par la succession de dona Sancho, le royaume de Leon dut passer à un prince étranger, chose qu'ils auraient bien voulu éviter s'il eût été possible. M. Zea Bermudez et tous les révolutionnaires de nos jours, qui se flattent orgueilleusement d'être très-éclairés, raisonnent bien autrement, sans vouloir considérer que les justes craintes éprouvées par le roi de Leon et ses sujets justifient, comme nous l'avons dit, la sagesse qui préside aux lois sur cette matière. « Où les filles succèdent, a dit Bossuet, les royaumes ne sortent pas seulement des maisons régnantes, mais de toute la nation. » Or, il est bien plus convenable que le chef d'un Etat ne lui soit point étranger, et c'est pourquoi Moïse avait établi cette loi : « Vous ne pourrez pas établir sur vous un roi d'une autre nation; il faut qu'il soit votre frère. » Cependant, telle est l'aberration de ces prétendus savants élevés à l'école de l'orgueil; de ces hommes qui, par un caprice purement révolutionnaire, se sont engagés dans la lutte la plus indigne contre leur roi légitime, malgré l'opposition ouvertement manifeste de l'immense majorité de la nation, qu'ils osent contester aujourd'hui ce que Moïse, Bossuet et autres autorités ont écrit.

Les sentiments de crainte qu'éprouvaient Bermudo III et ses sujets ne doivent-ils pas passer dans l'âme de Charles VI et dans celles de tous les Espagnols qui aiment leur patrie et la religion de leurs pères? Ces craintes sont-elles injustes, absurdes?... Non, certes; car elles sont pleinement justifiées par un commencement d'exécution. N'a-t-on pas vu, en effet, passer aux mains de l'un des fils de ce roi de l'usurpation et du parjure, qui fut le geôlier des rois légitimes d'Espagne à Bourges, n'a-t-on pas vu, disons-nous, passer aux mains du duc de Montpensier le beau collier royal de la Toison d'or et la magnifique épée qui avaient appartenus à Ferdinand VII (1)?

Ce que les lois conservatrices des États ont voulu éviter autant que possible, pourquoi, quand le bien public et la justice elle-même l'exigent, pourquoi ne l'éviterions-nous pas aujourd'hui?

Si le ciel qui couvre l'Espagne, si beau autrefois, est maintenant rembruni par d'épais et sinistres nuages, espérons que le soleil de la justice luira quelque jour sur cette nation infortunée, et que, sous le gouvernement pa-

(1) Le *Courrier du Midi*, journal de l'Hérault, subventionné par les préfets de ce département sous Louis-Philippe, disait dans son numéro du 27 octobre 1846, après avoir copié les décrets de la *Gazette de Madrid* du 18 du même mois : « Le cadeau d'Isabelle au duc de Montpensier a consisté en un magnifique collier de la Toison d'or, tout enrichi de brillants. C'était celui que portait Ferdinand VII dans les plus grandes solennités. A ce présent, Isabelle a joint l'épée du roi défunt, dont la poignée est formée d'une seule topaze. La garde est semée de pierres. »

ternel de ses souverains légitimes, elle pourra dire au Seigneur avec le roi prophète : « *Vitam petivi a te et tribuisti mihi longitudinem dierum in sæculum sæculi.* »

On assurait aujourd'hui dans la salle des Conférences de l'Assemblée, que M. le président de la République, revenant au projet conçu il y a quelques jours, manifestait son intention bien arrêtée de donner sa démission et recourir à une nouvelle élection. S'il faut en croire les insinuations de quelques intimes de l'Elysée, M. Louis Bonaparte résisterait avec force aux conseils, aux sages avis, aux instances de ses amis, même les plus intimes.

(Gazette de France.)

#### LE ROI !

C'est ainsi que nous qualifions l'héritier de cette race glorieuse qui pendant huit siècles a régné sur notre patrie.

Et les journaux révolutionnaires de s'indigner et d'appeler sur nous toutes les foudres du parquet !

Nous ne nous expliquons pas cette colère.

Nous disons LE ROI. Cette qualification est-elle plus inconstitutionnelle que les autres ?

Pourquoi, par exemple, dirons-nous plutôt *le duc de Bordeaux* ou *le comte de Chambord* ? N'a-t-on pas rendu un décret qui abolit ces titres ?

Pourquoi plutôt *Henri V* ou *Henri de France* ? Que signifie *Henri V*, si ce n'est *Henri, cinquième Roi de ce nom* ? Que signifie *Henri de France*, si ce n'est *Henri, Roi de France* ?

LE ROI ! n'est-ce pas la désignation la plus brève, la plus juste et la plus simple ?

Il est proscrit ; pourquoi ? Parce qu'il est LE ROI. Il est attaqué, injurié et calomnié tous les jours par des hommes qui ne l'ont jamais vu et qu'il n'a jamais vus lui-même ; pourquoi ? Parce qu'il est LE ROI.

Il est LE ROI ! Est-ce attaquer la République que de le dire ?

Nous ne le pensons pas.

Nous disons LE ROI comme nous disons LA RÉPUBLIQUE. Deux principes sont en présence ; il faut bien que ces deux principes aient chacun leur nom, leur expression dans la langue.

On a pu décréter l'abolition de la Royauté ; mais on n'a pas pu détruire le principe, et ce principe a aujourd'hui une incarnation, une personnification, un représentant qui s'appelle Henri. C'est LE ROI.

(Indépendant de l'Ouest.)

#### CHRONIQUE.

NIMES, le 5 Novembre 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Parmi tous les maux qui rongent l'humanité, entre tous les défauts des hommes, il en est qui affligent profondément et découragent quelquefois ceux qui sentent le désir, le besoin de les soulager, de les corriger.

Le hideux égoïsme, l'horrible ingratitude dominant ces maux et ces défauts, et semblent vouloir, aujourd'hui, plus que jamais envahir le monde et refroidir tous les cœurs. On ne pense qu'à soi, on se procure des jouissances et l'on oublie les hommes généreux qui ont usé leur vie à défendre les droits et les intérêts de tous.

Qui eût pu penser, qui eût osé dire, il y a quelques mois à peine, qu'elle aurait été délaissée, la mémoire de cet homme, objet de tous les regrets et qui fut longtemps admiré, béni, salué comme un prophète, lorsqu'il montrait du doigt le large chemin qui devait nous conduire au repos et au bonheur ; lorsqu'il indiquait les écueils contre lesquels se sont brisés et se briseront encore les téméraires, les présomptueux qui prétendaient et qui prétendent toujours diriger les nations ? Qui eût dit, lorsque tous les yeux étaient fixés sur



lui, quand la haine et la jalousie étaient impuissantes contre les accens de la reconnaissance et de l'amour; quand ce nom était répété dans toute l'Europe, qui eût dit qu'à tant d'enthousiasme succéderait l'oubli?...  
 Oui, il est oublié par beaucoup celui qui mourut martyr du devoir et de l'honneur?.. Il est oublié, celui dont la vie fut sans tâche, et cela au moment où notre chère et malheureuse patrie aurait tant besoin qu'on n'oubliait pas ses enseignements et son exemple! au moment où l'esprit de vertige semble s'emparer de tous! au moment où l'on entend venir le torrent dévastateur qui peut entraîner la société et la pousser tout entière dans l'abîme!

Oh! Monsieur, je ne puis résister au besoin de vous supplier de prononcer encore une fois le grand nom de Genoude: faites un nouvel appel à tous nos amis; dites-leur une fois de plus de prendre part à la souscription de la médaille qu'on frappe en l'honneur du véritable ami du peuple, du zélé défenseur de tous les droits, du propagateur infatigable de la vérité, du porte-drapeau de toutes les libertés possibles; de celui qui aima d'un amour immense Dieu, la France et la légitimité!

Recevez mes saluts affectueux,  
 FERDIÈRES.  
 Après ces paroles d'un des cœurs les plus généreux des ouvriers nimois, que pourrions-nous ajouter sur le sujet qu'il traite? Rien, sans doute. Nous nous associons seulement à la pensée de continuer la souscription pour la médaille commémorative de M. de Genoude; et cette fois, nous nous engageons à livrer une médaille à l'effigie du père de la réforme, même à ceux qui ne souscriraient que pour 5 centimes.

**TAUX DE LA VIANDE  
 A PARTIR DU 3 NOVEMBRE 1849.**

LE MAIRE de la ville de Nîmes,  
 Vu l'article 30 de la loi du 22 juillet 1791;  
 Vu les arrêtés de la Mairie en date du 26 novembre et du 10 décembre 1824,

Arrête: — Art. 1<sup>er</sup>. — Le prix de la viande de boucherie, dans la ville de Nîmes, est fixé ainsi qu'il suit, savoir:

		LE KILOGRAM. de	
		BŒUF.	VACHE.
		fr. c.	fr. c.
1 <sup>re</sup> QUALITÉ.	La molle ou viande de la calotte sans os, et le filet dit <i>MOYAU</i> , avec ses petits os.	1 30	1 15
2 <sup>me</sup> id.	La viande de l'épaule, sans os, les entre-côtes et les côtes couvertes ou fines, avec leurs petits os.	1 00	0 85
3 <sup>me</sup> id.	Le flanc dit la peau, le grumeau et la poitrine, avec leurs os.	0 90	0 75
4 <sup>me</sup> id.	Les côtes basses avec leurs os.	0 70	0 65
5 <sup>me</sup> id.	Le collet ou le col, le jarret et les os d. filet	0 60	0 45
6 <sup>me</sup> id.	Les os provenant du bœuf ou de la vache.	0 40	0 35
		MOUTON	BREBIS
1 <sup>re</sup> QUALITÉ.	Le gigot, la longe et les côtelettes fines avec leurs os.	1 40	1 05
2 <sup>me</sup> id.	L'épaule et les côtelettes basses ou découvert, av. leurs os.	1 10	0 80
3 <sup>me</sup> id.	La poitrine, av. ses os	0 90	0 35
4 <sup>me</sup> id.	Le col et les peaux du flanc et du gigot.	0 70	0 30

Art. 2. — Il ne doit être donné aux consommateurs que les os attachés à la viande, ainsi que cela est expliqué au tarif ci-dessus.

Art. 3. — Lorsque le gigot sera divisé en deux parties, celle dite CARBONNADE recevra une portion de l'os de la jambe.

4. — Le lapinet ou filet mignon des bœufs et vaches n'est pas tarifé.

Art. 5. Tant que la partie de viande marquée par les employés de l'Octroi sera sur l'étal, elle devra conserver cette marque.

Nîmes, le 2 novembre 1849.

Le Maire de Nîmes,  
 Signé: F. VIDAL, adjoint.

— C'est mercredi 14 novembre que sera consacrée l'Eglise Saint Paul. Les cinq Evêques de la province y assisteront. Monseigneur de Montpellier donnera le discours.

— Le Concile de la province d'Avignon s'ouvrira le 8 décembre prochain.

— M. le préfet a écrit à MM. les maires, pour la réunion de la quatrième session des conseils municipaux. La même circulaire demande à MM. les maires s'il y a dans leurs communes quelque propriété dont la disposition, la contenance, etc., réunissent des moyens d'instruction et de surveillance, pour y translater des jeunes détenus de la Maison-Centrale de Nîmes, dont on veut former des colonies agricoles.

— Le sieur Sipeyre, demeurant à Gailhan, arrondissement du Vigan, a disparu de son domicile le 15 octobre courant, et n'y a pas reparu depuis lors. MM. les maires sont priés de prescrire la recherche du sieur Sipeyre, et, s'il était découvert, d'en informer l'autorité municipale de Gailhan.

— Hier, 10 novembre, les présidents des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce de notre Cour d'appel, ont prêté, au Palais-de-Justice, le serment ordonné récemment par le pouvoir exécutif.

HÉRAULT. — Le choléra sévit toujours à Aniane. Il y meurt deux ou trois personnes par jour, non compris la Maison-Centrale.

— Le rédacteur de l'*Echo* et le rédacteur de l'*Indépendant* de Montpellier ont eu une rencontre où le premier a été atteint à la poitrine. L'honneur a ainsi été déclaré satisfait.

— Hier samedi a eu lieu, au palais de justice, la cérémonie de l'institution de la Magistrature, prescrite par la loi du 8 août dernier. Une messe a été dite avant la cérémonie à la Cathédrale: Tous nos magistrats étaient présents.

— Comment peut-il se faire qu'une ville aussi recommandable que celle de Cette ait eu une administration qui a forcé les Frères des Ecoles à désertir un poste où ils faisaient, depuis vingt ans l'œuvre de Dieu? Quels sont ces symptômes de dissolution et de despotisme administratif? Cela ne peut durer, et les habitants de Cette ne sauraient manquer de prendre toutes les voies légales pour rétablir dans leurs droits légitimes ceux qui exercèrent si longtemps sur leurs enfants la noble paternité de l'instruction et de la foi.

**SPIRITUEUX.**

3/6. CETTE, 7 novembre, 54 fr. Après le marché, on a fait à 54 fr. 50 c.

BORDEAUX, 5 novembre, 56 fr. 50 c.

NARBONNE, 8 novembre. Cours nul faute de vendeurs. Il y avait acheteurs à 54 fr.

PARIS, 8 novemb. (*Correspond. particul.*)

Les réfugiés de toutes les nations, à Genève, vont faire paraître un journal qui aura pour titre: l'*Alliance des Peuples*. Vous aurez sans doute lu le spécimen du journal de M. Chantome: drôle d'homme! à côté de cent excentricités, il propose d'abolir l'intérêt de l'argent, sous quelle forme qu'il se produise, et il offre le cinq pour cent, avec des primes, aux actionnaires futurs de sa publication. C'est ainsi que les démocrates sont conséquent.

Monseigneur de Paris a installé, le 5 de ce mois, les frères-prêcheurs dans l'ancien cou-

vent des Carmes. Le R. P. Lacordaire vient ainsi de porter au sein de la capitale le trésor de l'ordre qu'il a rétabli en France. Le prince de la tribune sacrée a donné un discours, à l'occasion de l'inauguration de son institut, dans lequel il a peut-être montré plus heureusement que jamais tout ce qu'il y a de brillant et de magnifique dans son âme sacerdotale. Le titre le moins glorieux, à nos yeux, pour le P. Lacordaire, n'est pas celui d'être homme du droit national. Son grand cœur ne pouvait aller que là.

— Vous apprendrez bientôt le ramaniement que l'on prépare pour les préfetures: il faut bien que le parti qui, faute d'un principe qui l'institue, s'appuie sur un nom, aille à la conséquence des prémisses qu'il a posées dans le message.

Lisez les statuts de la société de secours mutuels, par notre ami le docteur Berard, dans la *Gazette* du 6. C'est tout un admirable système qui, appliqué; comme il serait facile de le faire, serait la solution d'un problème tant agité, l'extinction du paupérisme.

— M. Baragony-d'Hilliers va remplacer, à Rome, M. le général d'Hautpoul, nommé ministre des finances.

— Le gouvernement a reçu, dit-on, aujourd'hui des nouvelles d'Afrique: une troisième attaque aurait été tentée par le général d'Herbillon, dans laquelle nous aurions été repoussés.

— Nous apprenons, d'une source certaine, que le Pape a manifesté sa satisfaction du vote de l'Assemblée sur les affaires d'Italie. Sa Sainteté va se rendre à Bénévent, et de là à Rome.

— Parmi les insignifiantes pétitions dont le rôle a été distribué à l'Assemblée, vous remarquerez avec bonheur que la plus honorable, la plus solennelle, est venue du Gard, de la ville du Vigan: les signataires demandent l'appel au peuple sur le choix de ses institutions.

— Le message du Président, affiché dans toutes les communes de France, vous en dira plus que de longs discours.

— L'escadre française est à peu de distance de Malte.

**Assemblée nationale législative.**

Séance du 5 Novembre.

La séance n'a commencé aujourd'hui qu'après trois heures, et encore la première heure a-t-elle été consacrée au vote pour la nomination d'une commission chargée de faire une enquête parlementaire sur l'administration de la marine.

L'ordre du jour appelait la discussion du projet de décret portant prorogation de la dissolution des gardes nationales de Lyon, de la Croix-Rousse, la Guillotière, etc. M. Chanet, député de Lyon, s'est élevé contre cette mesure; il n'y a aucun danger, suivant lui, à réorganiser ces gardes nationales. D'ailleurs, le ministère est changé, et le message de M. Louis-Napoléon annonce un changement de politique. Il serait donc logique que le nouveau ministre de l'intérieur adoptât une résolution contraire à celle de M. Dufaure.

M. Ferdinand Barrot n'a pas voulu le suivre sur ce terrain. Comme M. Dufaure, il pense que le réarmement des gardes nationales de Lyon serait maintenant un danger; mais il croit de plus que lui que l'institution de la garde nationale, bonne pour défendre la patrie contre l'étranger, est le plus souvent une cause d'appréhensions pour le pouvoir et de dangers pour l'ordre.

M. Mathieu (de la Drôme) a refait avec talent le discours de M. Chanet. Si le nouveau ministère n'incline pas à gauche, il est un non sens; c'était là ce qu'indiquait le message, qui a été déjà désavoué comme la lettre au colonel Ney. Le programme du ministère en fait foi.



Après quelques mots de M. Chopar, le projet de décret est adopté à une forte majorité.

La séance s'est terminée par la prise en considération de la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers, sur les écoles militaires.

Séance du 6 Novembre.

La proposition de M. Radat, sur le rétablissement de l'impôt du timbre sur les journaux, est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire. — Dépôt de pétitions demandant le maintien de l'abolition de l'impôt sur les boissons. La proposition de M. de La Rochette, relative aux sels de la Troque (de Bretagne), est renvoyée à la commission du budget. Sept membres sur quinze, de la commission d'enquête parlementaire sur la marine, sont nommés au premier tour de scrutin. A demain la nomination des huit autres. Le reste de la séance est sans intérêt.

Séance du 7 Novembre.

On procède au scrutin pour compléter la commission d'enquête maritime. M. Latrade met la commission du budget en demeure de s'expliquer sur l'état de ses travaux, notamment sur le projet de loi sur les boissons. Le rapport est annoncé pour la semaine prochaine. Une contestation s'engage sur l'opportunité de la discussion du projet de loi sur l'instruction publique. La séance continue.

L'audience de la haute-cour de justice du 5 s'est ouverte à dix heures trois quarts.

L'audition des témoins a été reprise et n'a offert encore aucun intérêt. Il a été, sur la réquisition de M. l'avocat-général, tenu note de deux dépositions fort étranges et qui semblaient tendre à présenter la conduite de la troupe sous un jour défavorable.

Dans l'audience du 6, plusieurs témoins en faveur de l'accusé Forestier sont entendus. M. le procureur-général Baroche étant indisposé, c'est l'avocat-général de Royer qui occupe le siège.

Dans l'audience du 7 novembre, la dame Faurel, concierge de la maison habitée par l'accusé Paya, fait sa déposition. Le greffier donne lecture de plusieurs dépositions.

M. de Royer, avocat-général, prononce son réquisitoire et établit ainsi les trois questions qui font le fond du procès : Y a-t-il eu complot, dans le mois de juin, dans le but de détruire ou de changer le gouvernement établi ? Le complot a-t-il été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ? Y a-t-il eu, le 13 juin, un attentat commis dans le même but ? (L'audience continue.)

#### VARIÉTÉS.

##### Gaïrlande Poétique

Faire des vers par le temps qui court, c'est être plus fort que son siècle. Voyez plutôt Paris, ce temple où retentissaient autrefois des hymnes si pathétiques, des chants si mélodieux : il est muet aujourd'hui et les grands prêtres de la lyre restent mornes et silencieux. Eh bien ! soyez les bienvenus, poètes de la solitude, qui charmez vos ennuis par l'art des vers, et qui faites honte à notre époque dépoétisée !

Nous avons là bien des feuilles de papier renfermant les inspirations d'un grand nombre de nos amis. Nous devons d'abord élaguer tout ce qui n'est pas suffisamment travaillé, tout ce qui révèle l'inexpérience ; les jeunes versificateurs ont besoin de conseils : nous leur recommandons les règles, le goût, surtout moins de diffusion ; la lecture des bons auteurs ; c'est ainsi qu'ils deviendront écrivains. Nous relatons les pièces qui ont résisté au crible d'une critique d'ailleurs indulgente.

M. Germain Nourrit habite la campagne, et, malgré son isolement, il comprend le résultat que donnera l'Appel au Peuple ; c'est sous ce titre qu'il nous a adressé quelques vers dont voici un quatrain :

Peuple, sois généreux, accomplis ton devoir ;  
Songe que notre pauvre France  
Erre de souffrance en souffrance,  
Et qu'il faut que toi seul parles sur le pouvoir.

Voici des vers faits au Vigan : l'auteur est M. P. L. M. C'est pour nous un titre de recommandation ; mais le passage suivant, plein de patriotisme, recommande assez l'auteur :

Défenseurs des droits de la France,  
Conservons tous dans notre cœur,  
Conservons toujours l'espérance :  
Elle nous rendra le bonheur.

Trois pièces de Mlle de Mercier sont là : c'est beaucoup trois pièces à la fois ; l'une restera, car la date en est passée — c'est le 29 septembre — puis elle est adressée au comte de Chambord, et le parquet nous prendrait bientôt pour des conspirateurs si nous parlions trop du jeune roi. Comment refuser accès aux vers de notre poète ? Voyez, c'est à Larochejacquelein que parle l'auteur :

Si la gloire et l'honneur de ma belle patrie  
Pouvaient jamais s'enfuir, Larochejacquelein,  
Ils choisiraient ton cœur pour retraite chérie,  
Et là, retrouveraient amour, culte divin.

Des droits de ton pays défenseur intrépide,  
De l'auguste Exilé fidèle et noble ami,  
Que l'ange du Seigneur te protège et te guide !  
Rangés sous ton drapeau, nous vaincrons l'ennemi !

A ma Fauvette chérie est le titre de la troisième poésie de Mlle Zélie de Mercier : c'est encore un chant pour l'exil ; nous l'ajournons à bientôt.

M. Charles Faure est un ouvrier, un humble enfant du peuple, qui, après sa journée, trouve une lyre pour répondre aux sentiments de son âme aimante. Notre poète-artisan a écrit plusieurs pièces d'un vrai mérite. Nous avons sous les yeux une fable sous ce titre : *Le Propriétaire et les Paysans*. Sa longueur ne nous permet d'en donner que la moralité, en attendant de consacrer plus d'espace à notre poète-plébéien :

Malheur, quand la présomption  
Fait sortir l'humble de sa sphère ;  
Au souffle de l'ambition,  
Il voit sur les écueils se briser sa galère.

M. Faure, dans une autre pièce, peint ainsi le chant de Philomèle :

Le rossignol plaintif soupirait son amour.  
Les fidèles échos répétaient tour-à-tour  
Ces hymnes cadencés, charme de la nature.  
La source paraissait arrêter son murmure,  
Et la brise folâtre, aux sons de cette voix,  
Cessait de palpiter sous la voûte des bois

Les vers suivants sont de M. M... , homme de bien, digne père de famille ; l'écrivain se plaint de la dureté des hommes, de qui sa bonté a eu à souffrir. On voit ici un cœur blessé par le défaut de sympathie, froissé par l'injustice :

Eh bien ! pardonnons-les ces hommes sans entrailles  
Qui n'ont point pitié de nos maux ;  
Ils n'éviteront pas le jour des funérailles  
Et l'obscurité des tombeaux.

Puisqu'ils ne veulent point descendre dans leur âme  
Pour y nourrir les feux de l'amitié,  
Laissons-les pour l'argent concevoir cette flamme  
Qui les dévore sans pitié !

Disons-leur seulement que le jour qui se lève  
Ne leur a pas dit si demain  
Le ciel n'aura pas de son glaive  
Contre eux armé sa forte main ;  
Car nos temps sont gros de tempêtes,  
Et le Dieu vivant, en courroux,  
Pourrait bien sur d'indignes têtes  
Faire tomber ses coups.

Les vers suivants, de M. C. N., n'ont pas besoin d'éloges :

##### LE GOUVERNEMENT DES FRANCS-SOTS.

Le régime républicain  
A l'odieux joint le grotesque,  
Et ressemble au vieil Arlequin  
Couvert d'un baïllon pittoresque.  
Moitié bouffon, moitié cruel,  
L'ordre de choses actuel  
(Je vous le dis avec franchise)  
A fait voir en tant de façons  
Son ineptie et sa sottise ;

Qu'on en ferait plus de chansons  
Que ma plume n'en peut écrire ;  
Et sous la république enfin,  
Nous devrions mourir de rire,  
Si nous ne mourions pas de faim !...

##### DE REPUBLICA

En voyant quelle triste clique  
Pille la France impunément,  
Chacun dit que la république  
Est un fichu gouvernement ;  
Mais ici personne n'ignore  
Que la France aurait entendu  
Crier plus volontiers encore :  
« C'est un gouvernement fichu ! »

##### BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE.

Avant la Bourse, le 5 0/0 était à 88.  
Après la Bourse, à 4 h., le 5 0/0 à 87 80.

GRANGE, Gérant responsable.

##### ANNONCES JUDICIAIRES.

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>r</sup> MARGAN, Avoué, rue Dorée,  
26, maison Sève, près le Collège.

##### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

ADJUDICATION au Lundi 10 Décembre 1849,  
heure de midi, au Tribunal civil de Nîmes,  
Palais de justice.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par exploit de Deleuze, huissier, du sept septembre dernier, visé le même jour par M. de Tesson, adjoint à la mairie de Nîmes, il a été procédé à la saisie réelle de la maison qui sera ci-après désignée, sur la tête de la Demoiselle Elisa Fabre, fille majeure, et du sieur Jean-François Fabre père, teinturier-imprimeur d'indiennes, tant en son propre qu'en qualité de tuteur légal de Fany et Gaston Fabre, ses deux enfants mineurs, héritiers, conjointement avec ladite Elisa Fabre, de feu Françoise Hugou, leur mère, décédée, épouse dudit Fabre père, tous demeurant à Nîmes, à la requête de MM. Jean-Baptiste et Jean Arcay frères, propriétaires, domiciliés audit Nîmes, qui ont constitué et constituent de plus fort pour leur avoué M<sup>e</sup> Casimir Margan, avoué au tribunal civil de Nîmes, y demeurant, rue Dorée, n<sup>o</sup> 26.

Ce procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Nîmes, le dix-sept dudit mois de septembre.

DÉSIGNATION DE LA MAISON SAISIE,  
Située dans le troisième canton de la justice de paix de Nîmes.

A la section B, numéro 198, quartier de l'Enclos de Rey, une maison, cour et sol, contenant en superficie deux ares six centiares, sise à Nîmes, rue d'Aquitaine, portant le numéro 19, confrontant du levant la rue d'Aquitaine, du midi Reynard, et du nord Franc.

Cette maison, qui a sa façade au levant, présente extérieurement une seule porte d'entrée.

Il sera procédé à l'adjudication de ladite maison, le Lundi dix Décembre prochain, à l'audience des criées du Tribunal civil séant à Nîmes, au Palais de justice, heure de midi, sur la mise à prix de cinq cents francs, outre les autres clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

Dressé par moi, avoué soussigné.  
Nîmes, le six novembre mil huit cent quarante-neuf.

C<sup>r</sup> MARGAN, signé.

Nîmes, Typ. C. DURAND-BELLE, place du Château.